

Avis de soutenance

Madame Alyssia FAVRE-PETIT-MERMET

Histoire du droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La contribution de la preuve scientifique à la manifestation de la vérité dans les affaires d'empoisonnements à l'arsenic
(1808 à 1961)*

dirigés par Madame Laetitia GUERLAIN et Monsieur Christophe LASTECOUCERES

Soutenance prévue le **vendredi 3 juillet 2026** à 9h30

Lieu : Bâtiment C, Université de Bordeaux, 16 avenue Léon Duguit, 33600 Pessac

Salle : des thèses,

Composition du jury :

Mme Laetitia GUERLAIN	Université de Bordeaux	Directrice de thèse
M. Christophe LASTÉCOUCÈRES	Université Bordeaux Maigne	Co-directeur de thèse
M. Marc ORTOLANI	Université Côte-d'Azur	Rapporteur
M. Mathieu SOULA	Université Paris Nanterre	Rapporteur
Mme Karen FIORENTINO	Université de Bourgogne	Examinatrice
M. Yann DELBREL	Université de Bordeaux	Examineur

Mots-clés : Empoisonnement, Expertise, Arsenic, Vérité, Preuve, Doute

Résumé :

Au XIX^e siècle, l'arsenic s'impose comme le poison par excellence : discret, accessible, longtemps indétectable, il alimente les plus grandes affaires criminelles et met à l'épreuve la justice pénale. Face à ces crimes invisibles, la science est appelée en renfort pour rétablir la vérité. L'essor de la médecine légale et la toxicologie, porté notamment par les travaux d'Orfila, transforme en profondeur les procès d'empoisonnement. L'expert scientifique devient une figure centrale, tandis que les méthodes d'analyse promettent d'objectiver la preuve. Pourtant, derrière cette apparente révolution, les certitudes vacillent. Les techniques demeurent fragiles, les résultats discutés, et les interprétations parfois contestées. À travers l'étude des affaires d'empoisonnement à l'arsenic entre 1808 et 1961, cette thèse met en lumière les limites et les ambiguïtés de la preuve scientifique. Loin d'imposer une vérité incontestable, celle-ci s'inscrit dans un espace d'incertitude où se confrontent savoirs scientifiques, pratiques judiciaires et convictions des juges et jurés. Ainsi, la vérité judiciaire ne se confond jamais pleinement avec la vérité scientifique. Entre promesse de certitude et réalité du doute, la preuve toxicologique, révèle toute la complexité des rapports entre science et justice.